



Bulletin d'adhésion

Conf' Alsace

Pour les collectifs (type GAEC), merci de remplir un bulletin par personne ou indiquer les coordonnées des associés supplémentaires sur papier libre. Tarif plein pour une personne, puis 50€ pour chaque associé.

Nous contacter :

Animatrice : Agathe Fremiot

Basée à Epinal

17 rue André Vitu 88000 Epinal

Tel: 07 67 51 94 34

alsace@confederation-paysanne.fr

NOM:
Prénom:
Adresse :
.....
Tél fixe :
Tél portable:
E-Mail:
Date de naissance:/...../.....
Production(s) :

J'adhère à la Confédération Paysanne d'Alsace

pour l'année et verse une cotisation d'un montant de :

Actif: 120€ Associé supplémentaire : 50€

Nom de la ferme :

Petit budget: 75€ Retraité: 40€

Date et lieu:

Signature:

J'adhère à l'ARDEAR

L'ARDEAR est une association créée par les paysan.ne.s engagé.e.s dans le développement de l'Agriculture Paysanne. Agréée organisme de formation, elle accompagne et met en réseau les paysans qui souhaitent améliorer leurs pratiques, développer l'autonomie de leur ferme ou la qualité de leurs produits grâce au partage de leurs expériences et de leurs savoir-faire.

J'adhère à l'ARDEAR pour l'année et verse une cotisation d'un montant de:

20€

(chèque à l'ordre de l'ARDEAR,
à renvoyer à l'adresse ci-dessous)



>> **MERCI DE RENVOYER CE BULLETIN AU TRÉSORIER : Bertrand TOURNAIRE (06 95 84 23 03)**

Si cela est possible, privilégiez le règlement par virement bancaire :

IBAN : FR76 1027 8015 1300 0209 5550 141 // BIC : CMCIFR2A

Sinon, règlement par chèque possible, à l'adresse suivante : Ferme du Brezouard, rue de la Scierie - 68 150 AUBURE

Reçu - Bulletin d'adhésion à la Confédération Paysanne d'Alsace

>> A remplir par vos soins et à conserver.

Année de cotisation : 202..... Nom et Prénom :Structure :

A versé un total de :€ Date et lieu:

Signature:



Les cotisations auprès des syndicats agricoles font partie des "frais généraux", donc des charges déductibles pour le calcul du résultat imposable de l'entreprise.

APPEL À COTISATION

POURQUOI ADHÉRER?

ADHERER, C'EST DEFENDRE SON METIER !

La Confédération Paysanne est avant tout un outil au service des paysannes et des paysans. Un outil collectif pour **défendre les droits des paysan-ne-s**, pour que notre métier continue à avoir du sens, que l'on prenne du plaisir à le faire et à le transmettre, pour **faire vivre la solidarité** en cas de coup dur, pour **décrypter les législations** toujours plus complexes, ...

Notre action syndicale a un impact direct sur les exploitations par le poids que peut avoir la Confédération Paysanne dans les instances agricoles, par les luttes qu'elle va pouvoir mener pour les paysan-ne-s qu'elle va défendre ! Et à ce titre, l'action syndicale est une partie intégrante de notre métier ! **Les législations que nous subissons tous les jours sont issues de négociations à travers lesquelles nous pouvons avoir un impact.**

La Conf' siège dans les différentes commissions (SAFER, CDOA*, CDPENAF, ...), ce qui lui permet d'apporter un **soutien concret aux paysan-ne-s**. Plus nous serons nombreux à soutenir ses actions, plus la Conf' sera écoutée et aura d'influences sur les décisions !

Depuis 30 ans, la Confédération paysanne est un acteur majeur du syndicalisme agricole français qui porte les **valeurs de solidarité et d'égalité**. Elle a fait bouger les lignes pour une **plus grande transparence des institutions agricoles**, pour la **reconnaissance de la diversité des exploitations et des modes de commercialisation**, pour **diminuer les inégalités** entre les paysan-ne-s et pour **lutter contre la dégradation de notre métier et de notre environnement**.

Venez partager vos idées et vos valeurs avec nous !

ADHERER, C'EST FAIRE ENTENDRE SA VOIX !

Bulletin d'adhésion au dos 



Confédération Paysanne d'Alsace

Siège social : 5 place de la Gare, 68 000 Colmar

Bureau : Chambre d'agriculture des Vosges, 17 rue André Vitu, 88 000 Epinal

Tél : 07 67 51 94 34



Rejoignez-nous sur
www.facebook.com/confalsace